

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

Abréviations employées dans cette fiche technique sur la sécurité des substances :
N/d = non disponible, s/o = sans objet, ppm = parties par million, VLE = valeur limite d'exposition
Évaluation des risques NFPA : 4 - Très élevé, 3 - Élevé, 2 - Moyen, 1 - Léger, 0 - Aucun, X - Vide

RISQUES SIMDUT : LÉGER

ÉVALUATION DES RISQUES NFPA : AUCUN
SANTÉ - 1, INFLAMMABILITÉ - 2, RÉACTIVITÉ - 1

SECTION 1 - IDENTIFICATION ET USAGE DU PRODUIT

IDENTIFIANT DU PRODUIT :	PROTECTEUR				
USAGE DU PRODUIT :	PROTECTEUR POUR TAPIS				
NOM DU FABRICANT :	ULTRA CHEM INDUSTRIES LTD.		NOM DU FOURNISSEUR :		
ADRESSE RUE :	#1-7107, RUE VENTURE		ADRESSE RUE :		
VILLE :	DELTA	PROVINCE/ÉTAT	C.-B.	VILLE :	PROVINCE :
CODE POSTAL	V4G 1H7	NUMÉRO D'URGENCE :	1-800-535-5053	CODE POSTAL	NUMÉRO D'URGENCE

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	NUMÉRO DU REGISTRE CAS	DOSE LÉTALE (50 %) DE L'INGRÉDIENT (SPÉCIFIER ESPÈCE ET VOIE D'EXPOSITION)	CONCENTRATION LÉTALE (50 %) DE L'INGRÉDIENT (SPÉCIFIER ESPÈCE ET VOIE D'EXPOSITION)
HYDROCARBURE D'ISOPARAFFINES	50-80	64742-47-8	5 G/KG (VOIE ORALE, RAT)	5.9 MG/KG (RAT)
EAU	20-50	7732-18		

SECTION 3 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	LIQUIDE	ODEUR ET ASPECT :	ODEUR DE SPIRITUEUX; SOLUTION TRANSPARENTE		SEUIL OLFACTIF (ppm) :	S/O			
PRESSION DE VAPEUR :	0,6 (mm Hg)	DENSITÉ DE VAPEUR :	5,56 (Air = 1)	TAUX D'ÉVAPORATION (n-acétate de butyle = 1)	0,08	POINT D'ÉBULLITION :	178-206°C	POINT DE CONGÉLATION :	-50°C
pH :	S/O	DENSITÉ RELATIVE :	0,76 (Eau = 1)	COEFFICIENT DE RÉPARTITION HUILE/EAU :	N/D				

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

INFLAMMABILITÉ SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS?	PRENDRA FEU SI EXPOSÉ AUX FLAMMES NUES, AUX ÉTINCELLES OU À LA CHALEUR				
OUI X NON					
MOYENS D'EXTINCTION :	UTILISER UNE POUDRE EXTINGCTRICE CO2 OU UNE MOUSSE ANTIALCOOL. ***NE PAS UTILISER D'EAU POUR COMBATTRE L'INCENDIE***				
MESURES SPÉCIALES :					
POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE :	49° C TCC. MIN.	LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOLUME) :	7 % PAR VOLUME	LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOLUME) :	0,6 % PAR VOL.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :	266° C	PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	AUCUN		
RISQUES D'EXPLOSION / SENSIBILITÉ AUX CHOCS	STABLE	SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES :	N/D		

SECTION 5 - RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE SI NON, DANS QUELLES CONDITIONS?	OUI X NON				
SUBSTANCES INCOMPATIBLES. SI OUI, LESQUELLES?	OXYDANTS FORTS				
OUI X NON					
RÉACTIVITÉ, ET DANS QUELLES CONDITIONS?	CHALEUR, ÉTINCELLES ET FLAMMES NUES.				
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX?	AUCUN				

IDENTIFIANT DU PRODUIT :		PROTECTEUR							
SECTION 6 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES									
VOIE D'ADMINISTRATION :	CONTACT AVEC LA PEAU	X	ABSORPTION PAR LA PEAU	CONTACT AVEC LES YEUX	X	INHALATION	X	INGESTION	X
EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGÛE AU PRODUIT :									
UNE EXPOSITION PROLONGÉE OU L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES NAUSÉES ETE DES VOMISSEMENTS.									
EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE AU PRODUIT :									
DÉPRESSION DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL									
LIMITES D'EXPOSITION :	PROPRIÉTÉS IRRITANTES DU PRODUIT :			SENSIBILISATION AU PRODUIT :		CANCÉROGÉNÉCITÉ :			
300 PPM	IRRITANT OCULAIRE			IRRITANT CUTANÉ		NON CARCINOGENÈNE			
TÉRATOGENÉCITÉ :	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION			MUTAGÉNÉCITÉ :		PRODUITS SYNERGIQUES :			
AUCUNE	AUCUNE			AUCUNE		AUCUN			
SECTION 7 - MESURES PRÉVENTIVES									
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :									
GANTS (SPÉCIFIÉ) :			RESPIRATEUR (SPÉCIFIÉ) :			YEUX (SPÉCIFIÉ) :			
GANTS EN PVC			RESPIRATEUR APPROUVÉ PAR NIOSH			LUNETTES ANTIÉCLABOUSSURES			
CHAUSSURES (SPÉCIFIÉ) :			VÊTEMENTS (SPÉCIFIÉ) :			AUTRE (SPÉCIFIÉ) :			
AUCUNE			CHEMISE À MANCHES LONGUES			AUCUN			
MESURES D'INGÉNIÉRIE (SPÉCIFIÉ, VENTILATION, ISOLATION DU PROCÉDÉ) :									
VENTILATION ASPIRANTE MÉCANIQUE LOCALISÉE.									
MESURE À PRENDRE EN CAS DE FUITE ET DE DÉVERSEMENT :									
RETENIR À L'AIDE D'UN MATÉRIAU ABSORBANT NON COMBUSTIBLE ET PLACER DANS UN CONTENEUR DE DÉCHETS APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS.									
ÉLIMINATION DES DÉCHETS :									
SELON LES EXIGENCES DES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAL.									
MÉTHODES ET ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION :									
GARDER À L'ÉCART DE LA CHALEUR, DES ÉTINCELLES ET DES FLAMMES NUES.									
EXIGENCES EN MATIÈRE DE STOCKAGE									
ENTREPOSER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ FRAIS ET SEC.									
RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX EN MATIÈRE D'EXPÉDITION :						NUMÉRO ONU TMD :			
MÉTHODES NORMALES. NE PAS CONGELER.						S/O			
SECTION 8 - PREMIERS SOINS									
MESURES SPÉCIFIQUES :									
CONTACT AVEC LES YEUX : RINCER IMMÉDIATEMENT ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU POTABLE PENDANT 15 MINUTES. SI L'IRRITATION PERSISTE. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.									
CONTACT AVEC LA PEAU : RINCER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU POTABLE PENDANT 15 MINUTES. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.									
ÉVITER D'ASPIRER DANS LES POUMONS.									
INGESTION : NE PAS FAIRE VOMIR. FAIRE BOIRE BEAUCOUP D'EAU OU DE LAIT. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.									
INHALATION : SORTIR À L'AIR FRAIS. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.									
SECTION 9 - DATE DE PRÉPARATION DES FS									
PRÉPARÉ PAR :			NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :			DATE :			
ULTRA CHEM INDUSTRIES LTD. DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES			(604) 946-8357			OCTOBRE 2004			